

01.12.2023

Présences

Monique Hermes ■ bourgmestre f.f.

Marc Krier ● échevin

Liane Felten | Claude Wagner | Tess Burton |
Patrick Frieden | Carine Sauer | Martine Cognioul-Loos |
Claire Sertznig | Metty Scholtes | Marc Ury ◀ conseillers

Rapport du conseil communal

1. Nouveau tableau de préséance du Conseil communal

La bourgmestre faisant fonction, Mme Monique HERMES (CSV), souhaite la bienvenue au nouveau membre du Conseil communal Marc URY (CSV).

Celui-ci exprime sa grande joie de s'engager, avec les autres membres du Conseil communal, pour faire évoluer la Ville de Grevenmacher.

2. Désignation d'un bourgmestre à proposer à la nomination par le Grand-Duc

L'échevine Monique HERMES (CSV) est acceptée comme candidate à la nomination de bourgmestre par 6 voix pour et 5 voix contre.

3. Désignation d'un échevin à proposer à la nomination par le Ministre de l'Intérieur

La conseillère Liane FELTEN (CSV) est acceptée par 6 voix pour et 5 voix contre comme candidate à la nomination comme échevine.

Mme Monique HERMES (CSV) remercie pour la confiance accordée et fait une brève rétrospective de cette année riche en événements politiques.

Elle souligne l'excellent résultat de Monsieur Léon GLODEN (CSV), lors des élections législatives et le félicite pour son poste de ministre, en tant que premier ministre issu de la métropole moselane Grevenmacher. Elle le remercie également pour son engagement en faveur de la Ville de Grevenmacher au cours des 23 dernières années.

Elle se montre très fière et considère la fonction de bourgmestre comme un véritable honneur et souligne qu'elle ne se retrouve pas seule, mais est soutenue par une équipe.

Il y aurait des projets importants en cours de réalisation et d'autres qui devraient être exécutés dans les prochaines années. Elle abordera ces projets en détail dans le discours du budget.

Avec deux femmes au collège échevinal, on continue sur la voie tracée jadis par l'échevine Nelly BAULER, première femme à siéger au Conseil communal.

Grâce au nouveau conseiller Marc URY (CSV), la représentation masculine au sein du Conseil communal resterait toutefois constante, selon Madame HERMES (CSV).

Elle souligne qu'elle reste favorable à une collaboration loyale entre tous les partis, ceci en collaboration avec le personnel communal, sans lequel aucun des projets ne pourrait être réalisé. Elle assure qu'elle fera de son mieux et qu'ensemble, et dans l'esprit du « Miseler Way of Life », on fera avancer Grevenmacher.

Mme Liane FELTEN (CSV) remercie également pour la confiance qui lui a été accordée et félicite également M. Léon GLODEN (CSV), pour le poste de ministre. Elle souligne qu'elle a été la première femme du parti CSV à être élue conseillère communale en 2005. Elle avait alors été assermentée en même temps que Monsieur Aly GARY par le bourgmestre de l'époque, Monsieur Robert STAHL.

De 2005 à fin 2007, les réunions du conseil municipal se tenaient encore dans l'ancienne maison communale.

Elle a passé les cinq premières années sur le banc de l'opposition, ce qui lui a permis d'acquérir ses premières expériences politiques.

Elle souhaite poursuivre cette bonne collaboration collégiale avec les membres du Conseil communal, ainsi qu'avec tous les agents de la commune.

Elle adresse également ses remerciements à sa famille, à ses amis et aux habitants de Grevenmacher.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) adresse également ses félicitations à Monsieur Léon GLODEN (CSV), et souligne que tous les habitants sont heureux d'avoir un ministre issu de Grevenmacher. Il félicite également Mme Monique HERMES (CSV) et Mme Liane FELTEN (CSV) pour leurs nouvelles fonctions respectives de bourgmestre et d'échevine. Il souhaite également la bienvenue au nouveau conseiller Marc URY (CSV).

Il souligne toutefois qu'il n'a pas changé d'avis sur le résultat des élections communales. La coalition CSV/déi gréng n'a même pas obtenu la moitié des voix. Cela aurait été pour lui une raison suffisante pour ne pas poursuivre la coalition avec « déi gréng ».

Les voix (1.659) de M. Léon GLODEN (CSV), ne peuvent plus être prises en considération.

Au total, le parti avait conservé un 5e siège grâce à 44 voix.

Selon lui, cela aurait suffi pour ne pas poursuivre la coalition CSV/déi gréng. Cependant, 10 minutes après l'annonce des résultats, les deux partis auraient déjà entamé des discussions pour former une coalition.

Les 1.659 voix de M. Léon GLODEN (CSV), ont été remplacées par les 676 voix de M. URY (CSV).

C'est au plus tard à ce moment-là que la coalition actuelle aurait dû se rendre compte qu'il ne serait pas possible de continuer comme avant et que la volonté des électeurs devrait être respectée.

Il souligne qu'il ne vise pas les personnes individuelles, qu'il qualifie toutes de respectueuses, mais la coalition CSV/déi gréng, qui ne détiendrait pas la majorité des voix des électeurs à l'heure actuelle.

Cela aurait été un signe de respect de discuter au moins d'une éventuelle coalition avec le parti DP. L'offre d'obtenir un siège au sein de la commission scolaire constitue un beau geste, dont on est reconnaissant, mais ne résout pas le problème.

Il est d'avis que la volonté des électeurs n'est pas respectée et que la commune se trouve dans une situation instable avec la coalition actuelle.

La commune se trouverait dans une situation précaire: une coalition qui évolue sur un terrain fragile et qui risque d'être dépassée dans un environnement financier très chargé dont elle s'est elle-même dotée au cours des 12 dernières années.

Une coalition qui continue à miser sur le principe du « statu quo », alors que, selon le parti DP, d'un point de vue éthique, cette coalition ne correspond pas à la volonté des électeurs.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) déclare que le parti LSAP se rallie aux propos de l'orateur précédent. La coalition actuelle ne correspond pas à la volonté des électeurs, selon le parti LSAP.

Elle adresse cependant ses félicitations à M. Léon GLODEN (CSV), Mme Monique HERMES (CSV), et M. Marc URY (CSV), pour leurs nouveaux postes.

Elle espère que la collaboration constructive se poursuivra, et ce dans l'intérêt de la Ville de Grevenmacher.

4. Commissions consultatives

a) Commission des finances : remplacement d'un membre.

Avec 6 voix pour et 5 voix contre, M. Léon GLODEN (CSV), est remplacé par Mme Monique HERMES (CSV).

b) Commission scolaire : remplacement d'un membre.

A l'unanimité, Monsieur Léon GLODEN (CSV), est remplacé par Monsieur Patrick FRIEDEN (DP).

c) Commission des bâtisses et de l'aménagement du territoire : remplacement d'un membre.

Avec 6 voix pour et 5 voix contre, Monsieur Léon GLODEN (CSV), est remplacé par Madame Monique HERMES (CSV).

5. Entente touristique de la Moselle Luxembourgeoise

Avec 6 voix pour et 5 voix contre, Mme Monique HERMES (CSV), est nommée déléguée effective.

Avec 6 voix pour et 5 voix contre, Mme Liane FELTEN (CSV), est nommée déléguée suppléante.

6. SIDEST

Avec 6 voix pour et 5 voix contre, Mme Monique HERMES (CSV), est nommée déléguée au sein du syndicat SIDEST.

7. SIAEG

Avec 6 voix pour et 5 voix contre, Madame Monique HERMES (CSV), est nommée déléguée au sein du syndicat SIAEG.

8. SITEG

Avec 6 voix pour et 5 voix contre, Monsieur Marc URY (CSV), est nommé délégué au sein du syndicat SITEG.

9. Hospice civil

a) Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité.

b) Le budget rectifié 2023 et le budget initial 2024 sont approuvés à l'unanimité.

c) Remplacement d'un mandat au sein de la commission administrative:

Le mandat de Monsieur Mathis ENDERS expire le 31 décembre 2023.

La commission administrative de l'hospice civil propose à nouveau la candidature de Monsieur Mathis ENDERS pour une durée de 5 ans.

Nommé à l'unanimité par le Conseil communal.

10. Office social commun : approbation du budget rectifié 2023 et du budget initial 2024

La conseillère Carine SAUER (CSV) remercie toute l'équipe de l'Office social pour le travail accompli. Il est bien souvent difficile de trouver des solutions aux problèmes existants.

Dans le budget modifié 2023, 30.000.-€ supplémentaires ont été versés sous forme d'avances par rapport à ce qui était prévu. Cela se reflète également dans le projet de budget 2024.

Le montant des aides a doublé.

Une partie des dépenses plus élevées résulte également de l'augmentation des frais de personnel.

En 2024, un projet serait également prévu pour les habitants ayant le statut de « BPI » (bénéficiaires de protection internationale).

Il arrive très souvent que ces habitants n'obtiennent pas de place dans les crèches parce qu'ils n'ont pas d'activité professionnelle. Pour obtenir le « Revis » cependant, ils seraient obligés de suivre des cours de langue. Les hommes prendraient alors les cours de langue et les femmes devraient rester à la maison, ce qui compliquerait considérablement l'intégration.

Dans ce contexte, les assistantes sociales de l'« ONIS » ont élaboré un projet qui prévoit le regroupement, dans le sens qu'une personne pourrait surveiller les enfants pendant que les autres mères suivent les cours de langue.

La conseillère Liane FELTEN (CSV) se renseigne sur la procédure concernant le remboursement des avances versées d'un montant de 30.000.-€.

La conseillère Carine SAUER (CSV) explique que les avances sont versées sur la base d'un calcul de la capacité de remboursement. Il y aurait également des saisies sur salaire.

La bourgmestre faisant fonction Monique HERMES (CSV) informe que les chiffres sont alarmants et qu'aucune amélioration n'est à prévoir pour les années suivantes.

Le budget rectifié 2023 et le projet de budget initial 2024 sont adoptés à l'unanimité.

11. Confirmation de règlements temporaires de circulation

Adoptés à l'unanimité.

12. Informations par le collège échevinal

La bourgmestre faisant fonction Monique HERMES (CSV) :

► L'Institut National de Recherches Archéologiques (INRA) effectue actuellement des fouilles au « Buergruef »

► Règlement de stationnement résidentiel:
La mise en œuvre technique du remplacement des différentes zones de stationnement par une seule zone de stationnement « GRE » a été confirmée par le syndicat intercommunal SIGI. Dès que le règlement sera approuvé par le ministère des affaires intérieures, les nouvelles vignettes pour le stationnement résidentiel seront adaptées en conséquence.

► Late Night Bus : course supplémentaire le soir de la Saint-Sylvestre

► Liste d'attente Maison relais :
Actuellement, 10 enfants de parents qui travaillent se trouvent sur la liste d'attente.

Echevin Marc KRIER (déi gréng)

- ▶ « Grouss Botz » + journée de compostage : 23 mars 2024
- ▶ Vente de bois : 27 avril 2024
- ▶ Campagne de plantation d'arbres : 23 février 2024
- ▶ Conférence « méi Natur an eiser Schoul » : 6 décembre 2023

13. Questions au collègue échevinal

La conseillère Tess BURTON (LSAP) :

- ▶ Demande, en rapport avec l'extension provisoire de la Maison relais, quel serait le nombre de places supplémentaires.

Il s'agit de 60 places, précise Mme Monique HERMES (CSV).

Conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) :

- ▶ Concernant le parking public « Réngmauer », il demande si la commune pourrait, en cas de problème technique, y intervenir.

Monsieur Yves CHRISTEN, du service technique, explique que cela est réglé par la gérance de l'immeuble.

Celle-ci prendrait alors contact avec la société Indigo pour résoudre le problème.

En tant que responsable de l'administration communale, on ne peut que surveiller et, si un problème est constaté, le signaler à la gérance.

Il arrive aussi que l'alarme incendie soit déclenchée par des fumeurs non autorisés dans les toitures, principalement pendant la pause de midi. Le détecteur de fumée serait souvent démonté afin d'éviter le déclenchement de l'alarme.

La conseillère Liane FELTEN (CSV) demande s'il serait possible d'installer une petite grille protectrice autour du détecteur de fumée afin d'éviter cela. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique se renseignera à ce sujet.

Conseiller Patrick FRIEDEN (DP) :

- ▶ Se renseigne sur le réaménagement de l'espace vert au « Stued ».

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique donne des explications.

Au moment où le projet en question a été approuvé par le Conseil communal, quelques questions avaient encore été soulevées concernant les îlots de circulation prévus, questions, qui devaient encore être clarifiées par le bureau d'études. Le bureau d'études a contrôlé tous les accès avec des courbes de traînée et a confirmé que tous étaient dans la norme. En conséquence, le collègue échevinal a donné son accord pour le projet.

Il ajoute que le service jardinage de la commune a récemment effectué des plantations. Celui-ci a pu constater qu'il n'y avait aucun problème.

Monsieur FRIEDEN (DP) espère que ce sera maintenu, car il a déjà pu constater de nombreuses traces sur l'îlot.

- ▶ En ce qui concerne le règlement de stationnement résidentiel, il se renseigne sur le problème des camionnettes en rapport avec les secteurs de stationnement.

L'interdiction de stationner n'a rien à voir avec le règlement de stationnement résidentiel, mais est inscrite dans le règlement de circulation.

- ▶ Commissions consultatives :

Il informe que la commission des sports avait l'intention de coopter des membres, car cela a toujours été très utile à la commission dans le passé. Il a été informé que cela ne serait plus possible. Si ce n'est qu'une rumeur, on aimerait bien coopter différents membres dans la commission des sports.

La bourgmestre faisant fonction Monique HERMES (CSV) explique que la déclaration selon laquelle il ne faut pas coopter trop de membres dans les commissions est un fait. Cependant dans certaines commissions, il est recommandé de recourir à des avis supplémentaires. Par conséquent, si une commission consultative a réellement besoin d'experts dans le domaine concerné, cette commission pourra faire appel à de tels experts.

Dans ce cas, il faudrait également penser à transmettre ces informations au secrétariat communal afin de tenir à jour la liste des membres.

Conseiller Claude WAGNER (DP) :

- ▶ Concernant les taxes eau pour les entreprises Horesca.

Il demande si l'on dispose déjà d'informations supplémentaires à ce sujet.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique, explique qu'on n'a malheureusement pas encore avancé. On s'est renseigné auprès d'autres admi-

nistrations et on a appris que l'on était partout confronté au même problème.

Un groupe de travail de l'administration de la gestion de l'eau doit cependant être mis en place pour discuter d'un système d'échelonnement du prix de l'eau.

Actuellement, la situation est malheureusement telle, que dans le cas d'un immeuble résidentiel, dans lequel se trouve également un restaurant, le prix de l'eau « ménages » est facturé à toutes les parties. Une distinction entre logement et restaurant n'est pas possible.

La Ville de Luxembourg, par exemple, ne dispose pas de prix de l'eau « Horesca » .

Malheureusement, il n'y a pas de solution à ce problème pour le moment, explique Monsieur CHRISTEN.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande s'il n'est pas possible de recourir aux compteurs internes.

M. CHRISTEN répond par la négative à cette question.

Claude WAGNER (DP), conseiller, souligne qu'il faut absolument trouver une solution à ce problème.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) propose que l'on stipule dans le règlement communal sur les taxes que les tarifs pour les établissements Horesca qui se trouvent dans un immeuble à plusieurs appartements doivent être facturés séparément.

Monsieur Yves CHRISTEN, du service technique, explique qu'il ne s'agit pas d'un problème local, mais d'un problème national.

Le groupe de travail de l'Administration de la gestion de l'eau doit élaborer des solutions.